



SCOUTS[®]
Creating a Better World

World Organization of the Scout Movement
Organisation Mondiale du Mouvement Scout
Всемирная Организация Скаутского Движения
Organización Mundial del Movimiento Scout
المنظمة العالمية للحركة الكشفية

World Scout Bureau, Central Office
Bureau Mondial du Scoutisme, Siège

Rue du Pré-Jérôme 5
Case Postale 91
1211 Genève 4 Plainpalais
SUISSE

Phone (+41 22) 705 10 10
Fax (+41 22) 705 10 20
Email worldbureau@scout.org
Web scout.org

Circulaire N° 24/2009

Aux: Commissaires Internationaux

Octobre 2009

13e Moot Scout Mondial - Kenya du 27 juillet au 7 août 2010

Chers amis,

Je vous prie de trouver, ci-après, une mise à jour sur des éléments importants du 13e Moot Scout Mondial 2010, au Kenya.

1. Changement au niveau des Centres d'Expédition

Lors de sa dernière réunion, le Comité Mondial du Scoutisme a approuvé la décision de l'Association Scoute du Kenya de revoir le nombre et les emplacements des Centres d'Expédition et de n'en garder plus que trois pour les expéditions durant la première partie du Moot. Les trois Centres d'Expédition retenus sont les suivants:

- EMBU
- KAIYABA
- MACHAKOS.

Embu a été choisi comme nouveau Centre d'Expédition. C'est un camp entouré de campagne magnifique, à environ 120 km au nord-ouest de la capitale Nairobi. Les trois Centres d'Expédition sont situés dans un rayon de 150 km depuis Nairobi. De plus amples informations au sujet des trois Centres seront communiquées par le biais du Bulletin du Moot N° 2, à paraître avec le prochain Scoutpak, ainsi que sur le site web du Moot: www.scoutmoot2010.org

Le Centre de Rowallan, à Nairobi, reste le site principal du Moot, mais ne sera pas utilisé comme Centre d'Expédition. Il accueillera désormais les participants seulement la première nuit ainsi que les quatre derniers jours de l'événement.

De même, Siaya et Miritini ne sont plus des Centres d'Expédition. Ils seront affectés au programme d'accueil pour les contingents désirant prolonger leur séjour au Kenya avant ou après le Moot. Plus de détails seront publiés sur le site web du Moot et dans les Bulletins du Moot à paraître.

Note: Désormais, sur le formulaire d'inscription envoyé le mois dernier, sous "Centres d'Expédition préférés", veuillez indiquer les choix par ordre de préférence parmi les trois proposés:

- **EMBU**
- **KAIYABA**
- **MACHAKOS.**

2. Si une personne a l'âge requis pour participer au Moot, mais n'est plus membre de la branche Route, peut-il/peut-elle participer au Moot ?

De nombreux scouts nous ont demandé s'ils pouvaient participer au Moot même s'ils ne sont plus membre d'une branche du Programme des Jeunes. Il faut savoir que dans de nombreuses Organisations Scoutes Nationales, l'âge limite supérieur dans la branche Route est en moyenne de 21 ans.

Or, nous aimerions éclaircir ce point et souligner le fait que le 13e Moot Scout Mondial s'adresse à des membres de l'OMMS nés entre **le 27 juillet 1984 et le 27 juillet 1992** inclus. L'OMMS n'exige pas que les participants au Moot soient membres d'une branche du Programme des Jeunes de leur OSN. Les participants occupant une fonction comme responsable ou une autre fonction au niveau national ou régional sont éligibles pour s'inscrire au Moot. Ainsi, nous encourageons les OSN à promouvoir la participation parmi tous leurs membres dont l'âge s'inscrit entre le **27 juillet 1984 et le 27 juillet 1992** inclus et pas seulement ceux et celles qui sont membres d'une branche du Programme des Jeunes.

3. Participation de membres de l'AMGE

Les membres de l'Association Mondiale des Guides et des Eclaireuses (AMGE) peuvent participer au Moot conformément à l'accord établi entre l'OMMS et l'AMGE:

- pour les Associations Nationales Scoutes et Guides (c'est-à-dire celles qui sont membres de l'OMMS et de l'AMGE), les invitations pour participer sont adressées aux membres cotisants de l'OMMS, ainsi qu'aux membres cotisants de l'AMGE.
- les membres des Associations Nationales Guides ou Eclaireuses (qui sont seulement membres de l'AMGE) peuvent participer au Moot avec l'accord de l'Organisation Scoute Nationale membre de l'OMMS de leur pays. En dehors des informations préliminaires fournies tant par l'OMMS que par l'AMGE, les Organisations membres de l'OMMS répondent des informations pertinentes à cet événement, incluant la procédure d'inscription.
- Dans tous les cas, les guides/éclaireuses qui participent à de tels événements font partie du contingent national respectif. Par conséquent, il n'y aura pas de contingent de l'AMGE.

4. Si votre pays n'a pas nommé de Chef de Contingent, vos scouts sont-ils éligibles pour participer au Moot ?

Tous les participants et membres de l'EIS s'inscrivant au Moot doivent être intégrés au contingent national qui aura nommé un Chef de Contingent. Par le passé, il est arrivé que des scouts, dont l'OSN avait eu des difficultés à nommer un Chef de Contingent, aient été intégrés dans le contingent national d'un pays voisin. Les scouts qui s'inscrivent de cette manière acceptent le règlement lié au contingent qui les accueille durant le Moot. Ils peuvent naturellement porter leur propre uniforme et hisser leur drapeau national lors des cérémonies d'ouverture et de clôture. La participation de leur pays est indiquée dans tous les documents officiels.

Nous encourageons les OSN à faire leur possible pour nommer un Chef de Contingent. Dans le cas contraire et si votre OSN a des scouts qui aimeraient s'inscrire au Moot, nous vous prions de contacter le Bureau Mondial du Scoutisme <jlawlor@scout.org> le plus tôt possible, afin d'examiner la possibilité d'inscrire vos participants au sein d'un autre contingent national.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Bureau du Moot à l'adresse info@scoutmoot2010.org

En me réjouissant de vous rencontrer au Kenya l'an prochain, je vous présente, chers amis, mes salutations les plus cordiales.

Luc Panissod
Secrétaire Général